

SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE (A.D.N)

COMITE SYNDICAL DU 28 JANVIER 2021

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 10 décembre 2020.
3. Vote du budget primitif (BP2021) et mise à jour du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour l'exercice 2021 (CS202101)
4. Autorisation de programme et ajustements des crédits de paiement (CS202102)
5. Informations réglementaires et questions diverses.

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier à 18 heures, le Comité syndical du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, dûment convoqué le vendredi 22 janvier, s'est réuni en session ordinaire à l'Ensemble Charles Bringuier à CHATUZANGE-LE-GOUBET (26300), sous la présidence de Madame Nathalie ZAMMIT-HELMER.

MEMBRES PRESENTS : Maurice WEISS, Nathalie ZAMMIT-HELMER, Luc CHAMBONNET, Jacques LADEGAILLERIE, Jean-Jacques ARAKELIAN, Stéphane DECONINCK, Claude BRUN, Thibaud BENIMELLI, Olivier DUHOO, Aurélien FERLAY, Bernard PUEYO, Philippe INARD, Laurent MANTONNIER, Patrick MARCAILLOU, Pierre MOSSAZ, Christian REY, Yves RULLIERE.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES (POUVOIR DONNE) : Jean-Paul ROUX a donné pouvoir à Maurice WEISS, Didier-Claude BLANC a donné pouvoir à Jacques LADEGAILLERIE.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Christine MALFOY, Hervé SAULIGNAC, Pierre MAISONNAT, Franck SOULIGNAC, Juliette JARRY, Sandrine GENEST, Olivier AMRANE, Xavier ANGELI, Huguette ANJOLRAS, Martine CARRIER, Caroline CAUBET, Maurice CHARBONNIER, Christel FALCONE, Marie FERNANDEZ, Fabrice LARUE, Jérôme LEBRAT, Jean-Pierre LEFEBVRE, Christophe MATHON, Jean-Marc MATTRAS, Max TOURVIEILHE.

Secrétaire de séance : Stéphane DECONINCK

EN EXERCICE : 39 PRESENTS OU REPRESENTES : 19 (53 VOIX) VOTANTS : 19

Ayant constaté que le quorum est atteint, Madame la Présidente ouvre la séance et procède à l'appel des élus présents.

Un document Powerpoint est diffusé en appui du déroulé de séance.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame la Présidente propose la désignation de Monsieur Stéphane DECONINCK en qualité de secrétaire de séance afin d'établir le Procès-Verbal. Les élus du Comité syndical approuvent, à l'unanimité, cette proposition.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité syndical 10 décembre 2020

Les élus s'estimant parfaitement informés de la gestion du Syndicat approuvent à l'unanimité le procès-verbal du précédent Comité syndical.

3. Vote du Budget Primitif (BP2021) et mise à jour du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour l'exercice 2021 (Délibération CS202101)

Madame la Présidente et Monsieur le Vice-président aux finances, présentent aux membres du Comité syndical, dans la continuité du Débat d'Orientations Budgétaires, le Budget Primitif 0221 et la mise à jour du Plan Pluriannuel d'Investissement 2020-2025.

◆ Budget Primitif 2021 :

Le projet de budget est présenté dans une note distincte. Les maquettes budgétaires sont jointes à la présente note

Le Budget Primitif de l'exercice 2021 ci-joint se résume comme suit :

Section de Fonctionnement
Dépenses : 13 204 707,30 €
Recettes : 13 204 707,30 €

Section d'Investissement
Dépenses : 117 537 419,30 €
Recettes : 117 537 419,30 €

Le budget est voté avec reprise anticipée des résultats

◆ Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2020-2025 :

Le tableau suivant illustre le décalage dans le temps entre la volumétrie d'engagement des études et la volumétrie minimale de livraison à l'exploitant.

Ce plan inclus le lissage des participations des EPCI proposé lors du Comité syndical du 10 décembre dernier.

	Prises lancées	Prises livrées
	Passation des marchés	Réception et mise en exploitation
2016	47 460	
2017	29 900	
2018		339
2019	37 798	10 095
2020	50 000	20 800
2021	80 000	64 000
2022	80 000	98 000
2023	19 672	95 000
2024		57 470
2025		

Il est proposé d'ajuster le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) acté en 2017 sur la base des évaluations d'engagement et de paiement suivantes (valeur en euro) :

	AP	Engagement				Crédits de paiement	
		<i>Investissement (premier établissement de réseau)</i>	<i>Participation publique (raccordement, Kit inclusion numérique)</i>	<i>Total annuel</i>	<i>cumulé</i>	<i>annuel</i>	<i>cumulé</i>
2016		18 361 700		18 361 700	18 361 700	341 724	341 724
2017	424 676 300	81 228 300		81 228 300	99 590 000	2 718 993	3 060 717
2018		11 771 107		11 771 107	111 361 107	15 548 146	18 608 863
2019		36 342 966	-	36 342 966	147 704 073	32 220 702	50 829 565
2020		71 848 594		71 848 594	219 552 667	37 754 261	88 583 826
2021		128 684 350	3 690 000	132 374 350	351 927 017	96 965 104	185 548 930
2022		84 801 559	6 309 424	91 110 983	443 038 000	98 614 493	284 163 423
2023			8 250 000	8 250 000	451 288 000	96 560 000	380 723 423
2024			9 900 000	9 900 000	461 188 000	78 500 000	459 223 423
2025		4 335 300	4 335 300	465 523 300	6 299 877	465 523 300	

Le rythme attendu de versement des subventions est le suivant (valeur en euro) :

	Département Ardèche	Département Drôme	Région Auvergne Rhône-Alpes	EPCI	Etat (FSN)	UE (Feder)	Total subventions	
	Convention	Convention	Convention	Convention financière type	Convention	Convention	Total annuel	cumulé
2016	3 500 000	2 500 000	4 500 000	14 676 000			25 176 000	25 176 000
2017	2 500 000	2 500 000	2 400 000	12 397 000			19 797 000	44 973 000
2018	1 000 000	2 500 000	-	1 664 556			5 164 556	50 137 556
2019	2 500 000	2 500 000	-	6 239 200			11 239 200	61 376 756
2020	3 000 000	2 500 000	-	12 778 738	6 200 000		24 478 738	85 855 494
2021	2 500 000	2 500 000	2 785 000	11 931 820	20 640 493		40 357 313	126 212 807
2022	2 500 000	2 500 000	14 700 000	10 254 000	30 095 288		60 049 288	186 262 095
2023	2 500 000	2 500 000	14 250 000	10 254 000	40 290 850		69 794 850	256 056 945
2024	2 500 000	2 500 000	7 865 000	10 254 000	35 949 619	8 000 000	67 068 619	323 125 564
2025	2 500 000	2 500 000		10 254 000	8 711 951		23 965 951	347 091 515

Le différentiel de financement se fera par emprunt. La redevance d'affermage future permettra de le rembourser et de payer les intérêts.

Au regard de ces éléments et après en avoir débattu, les élus du Comité syndical, à l'unanimité des voix, décident de :

- **DE VOTER** le Budget Primitif 2021.
- **DE VALIDER** la mise à jour du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2020-2025.

4. Autorisation de programme et ajustements des crédits de paiement (Délibération CS202102)

Madame la Présidente rappelle que le Syndicat a décidé en 2017 une gestion de cette opération d'investissement par AP/CP.

Madame la Présidente propose un ajustement des crédits de paiement comme suit :

	AP	CP							
	2017	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
2017	424 676 300	15 951 680	59 050 100	74 911 080	38 235 990	75 342 450	87 417 300	73 767 700	0
Ajustement	0	-13 232 687	-43 501 954	-42 690 378	-481 729	21 622 654	11 197 193	22 792 300	44 294 601
2020		2 718 993	15 548 146	32 220 702	37 754 261	96 965 104	98 614 493	96 560 000	44 294 601

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- **CONFIRMER** le programme,
- **D'APPROUVER** l'ajustement des crédits de paiement.

Il est procédé aux questions diverses et notamment :

- ◆ Information au Comité syndical des actes de gestion pris par la Présidente dans le cadre de ses délégations et des délibérations prises par le Bureau Exécutif.
- ◆ Point d'avancement du déploiement et des ouvertures de service.
- ◆ Actions de communication et prochaines dates :
 - **Bureau le 3 mars à 12h30 (visio)**
 - **Actions de communication :**
 - Arrivée commerciale de SFR le 8 janvier
 - Interview sur RCF Drôme : <https://t.co/zKK5VsDSiQ>
 - Intervention lors de la « Semaine des métiers du numérique » avec Le Moulin Digital et Pôle Emploi : <fb.watch/3hcYLyFq7n/>
 - **Réunions avec les communes et EPCI :**
 - Participation au « Programme de formations pour les nouveaux élus » du Département de la Drôme : webconférence du 26 janvier.
 - Réunion avec le conseil municipal de Crest le 1^{er} février
 - Réunion du Bureau des maires Annonay Rhône Agglo le 25 février
 - Pour mémoire =
 - Réunions des services du Syndicat avec les communes et EPCI lors du lancement des études des nouvelles Poches de réalisation (8 réunions depuis le début de l'année)
 - Réunions d'ADTIM FTTH avec chaque commune ouverte au service (7 réunions programmées d'ici fin février)
 - **Réunions publiques d'ouverture commerciale en webconférence :**
 - **1^{er} trimestre :**
 - 26 Janvier : Tournon* / Saint-Jean-de-Muzols* / Lemps * (PR 1-3)
 - 18 Février : Soyons, Toulaud (PR 4-3)
 - St Laurent du Pape* / Beauchastel / St Georges les Bains (PR 4-4)
 - Le Cheylard, Jaunac, Saint-Jean-Roure*, Saint-Cierge-sous-le-Cheylard, Saint-Michel-d'Aurance, Belsentes (PR 1-6)
 - Rochemaure, Meysse (PR 2-2)
 - Rochefort-Samson, Marches, Besayes, Charpey, Barbières, Saint-Vincent-la-Commanderie (PR 4-10)
 - Aubenas, Saint-Didier-sous-Aubenas (PR 3-3)
 - Romeyer, Die (PR 2-5),
 - Pierrelatte* (PR 2-3)
 - **2^{ème} trimestre :**
 - Albon, Andancette, Beausemblant, Laveyron, Saint-Rambert-d'Albon (Coinaud) (PR 1-10)
 - La Roche de Glun*, Mercuriol-Veaunes*, (PR 1-4)
 - Cléon-d'Andran, La Bégude-de-Mazenc*, Charols, Puy-Saint-Martin, Manas, Pont-de-Barret*, Rochebaudin, Félines-sur-Rimandoule (PR 2-6)

- Ruoms*, Saint-Alban-Auriolles, Sampzon (PR 3-5)

QUESTIONS

Monsieur Pierre MOSSAZ demande si les 25 agents salariés d'ADN sont des équivalents temps plein.

Madame la Présidente répond par l'affirmative.

Monsieur Stéphane DECONINCK demande si le nombre de prises prévu en 2016 tient compte de l'évolution démographique dans les communes, entre la phase étude et la phase de commercialisation.

Madame la Présidente dit que les études sont lancées sur une volumétrie estimative de départ, mais que celle-ci est évolutive au regard des besoins et évolutions, le cas échéant le délégataire prendra le relais pour prendre en charge les prises supplémentaires à déployer lors des projets d'urbanisation future.

Monsieur Sylvain VALAYER, Directeur Général des Services, souhaite apporter une précision sur le comptage des prises. Il rappelle ainsi qu'une étude de modélisation avait été effectuée en 2013 sur la base des impôts fonciers. Depuis il y a eu une progression démographique et une évolution du nombre de logements. Fin 2019, un comptage a été refait et il s'est avéré que sur certains territoires, il y avait 10 à 15 % de prises en plus à faire et cela avait alors généré pas mal de réactions, d'autant plus que la participation financière de l'EPCI est indexée sur cette revalorisation. En effet cela est bien lié à la démographie du territoire d'une part dans le comptage, mais également sur les relevés terrain. On trouve régulièrement entre 10 et 15 % de plus. Les projets d'urbanisme sont relevés dès lors qu'ils sont communiqués à ADN, ce qui fait que nous pouvons anticiper en surdimensionnant le réseau et en mettant un boîtier en attente, donc dans 5 ans, 7 ans...la fibre sera toujours là et une fois que le réseau sera en service, même s'il y a une division parcellaire, dans la limite des capacités, le dimensionnement aura été prévu.

Monsieur Pierre MOSSAZ évoque la parution, au Journal Officiel, de la mise en place, par l'Etat, les Régions et d'autres acteurs, du plan de numérisation des TPE comportant notamment une aide conséquente aux petites entreprises de moins de 11 salariés, faisant moins de 2 millions d'euros de Chiffre d'Affaire. Il ajoute que les élus locaux vont prochainement être sollicités pour installer cette numérisation auprès des commerçants et des petites entreprises, en sachant que la connexion ADSL est catastrophique dans certains endroits. Il demande s'il est d'ores et déjà possible, par anticipation, de revoir la volumétrie déployée par AXIONE afin qu'elle soit plus pertinente et importante, c'est-à-dire qu'on accélère le mouvement. Dans quelle mesure c'est possible, est ce que c'est prévu dans le cahier des charges et y aura t'il un surcoût ?

Madame ZAMMIT-HELMER répond qu'il ne s'agit pas de la même offre, aujourd'hui il s'agit de FTTH, pas de FTTO. Néanmoins, si cela est possible, les artisans, commerçants, petites et moyennes entreprises ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de faire une demande et de se raccorder au FTTO auprès d'un opérateur commercial. Concernant le FTTH, son déploiement est tributaire des poches de réalisation lancées en études. Le plan est prévu, il y a des priorisations qui ont été faites, des études et des marchés lancés, nous sommes obligés de respecter le découpage effectué.

Monsieur Luc CHAMBONNET demande, par rapport à l'emprunt de 60 millions annoncé, si les 48 millions qui seront débloqués cette année, le seront au fur et à mesure de l'avancée des travaux ou bien si la somme est débloquée en une seule fois.

Monsieur Maurice WEISS répond qu'une négociation a été faite sur le prêt et qu'il y a une

première période de déblocage des fonds qui va jusqu'à fin 2022, en fonction des besoins.

Monsieur Jean-Jacques ARAKELIAN fait part que beaucoup d'élus souhaitent avoir un point sur la situation sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes et demande l'état d'avancement de la PR 3-6.

Monsieur VALAYER répond que cette Communauté de Communes fait partie des poches sur lesquelles ADN a beaucoup souffert avec l'ancien groupement de travaux qui n'avancait pas, raison pour laquelle le marché a été résilié. Ces poches ont été mises en priorité chez AXIONE. Des difficultés ont été constatées avec AXIONE sur le démarrage, en Octobre dernier ADN a du taper du poing sur la table, en décembre il y a eu une vraie reprise en main chez AXIONE de toute l'équipe projet surtout du Bureau d'Etudes, qui n'arrivait pas à sortir des études de qualité. Des difficultés d'organisation ont été constatées, même si on sait par ailleurs qu'AXIONE arrive à faire des déploiements de manière massive (exemple des Hauts de France, de la Bretagne...), il y a eu une grosse désorganisation, qu'il a fallu mettre en lumière, il a fallu que l'entreprise tire toutes les conclusions de cette désorganisation, mette des choses en place. ADN a un suivi très précis sur le 1^{er} trimestre 2021, il faut absolument qu'au mois d'avril 2021 AXIONE ait redressé la barre. Les poches de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes, qui ont été mises en priorité, doivent être traitées cette année et doivent avancer en priorité.

Monsieur ARAKELIAN demande s'il y aura une actualisation des appels de fonds eu égard à ces retards.

Le DGS répond que les appels de fonds ont déjà été fait en intégralité pour les poches en retard et que les appels de fonds à venir correspondent à ce qu'il reste à payer sur la totalité de la Communauté de Communes dans le cadre du lissage en 5 ans.

Madame ZAMMIT-HELMER précise que s'il faut adapter davantage, elle est disposée à étudier la question.

Monsieur Aurélien FERLAY demande si on a une idée de la répartition, sur les premières poches livrées, entre les 9 opérateurs présents sur le réseau ADN, notamment au regard des opérations de communication menées par Orange « Orange vous amène la fibre » en s'attribuant le réseau ADN, alors qu'il est Fournisseur d'Accès à Internet et non pas déployeur du réseau qu'il commercialise auprès des particuliers.

Madame la Présidente reconnaît qu'ORANGE est arrivé dès l'ouverture commerciale il y a un an environ, notamment sur des poches importantes telles que celle de CHATUZANGE-LE-GOUBET, mais que les autres opérateurs sont en train d'arriver sur ces poches, ce qui offrira un choix aux administrés.

Monsieur Laurent MANTONNIER indique que ORANGE est le seul opérateur à accepter d'effectuer les percements à l'intérieur des domiciles des particuliers, les autres opérateurs refusent, ce qui influence de fait le choix de l'opérateur.

Madame Nathalie ZAMMIT-HELMER répond que normalement les opérateurs n'ont pas le droit de percer des murs aux domiciles des particuliers. Ils sont là uniquement pour tirer le câble dans les conduites existantes et poser la prise. En effet, ORANGE a beaucoup de sous-traitants et selon lequel intervient, on peut avoir des surprises. Madame la Présidente évoque certains problèmes rencontrés (coupure du fil cuivre, passage de goulottes en façade...) qui sont inadmissibles et qui nuisent à l'image qu'ADN donne de la qualité de son réseau. Ceci est lié à la mise en place du raccordement en mode STOC (Sous-traitance d'opérateur commercial) qui voit intervenir l'ensemble des opérateurs sur le tronçon du raccordement final ainsi que l'ensemble de leurs sous-traitants.

Monsieur Luc CHAMBONNET demande s'il y a une réelle guerre des prix entre les 9

opérateurs et si le client s'y retrouve ou pas.

Madame la Présidente précise que d'une manière générale les prix se valent d'un opérateur à l'autre. En revanche, certains opérateurs essaient de vendre d'autres prestations facturées séparément, comme par exemple l'installation et la mise en service de la box internet, c'est sur ce genre de prestations qu'il essaient de faire leur marge.

Monsieur Sylvain VALAYER revient sur le mode STOC (Sous Traitance Opérateur Commercial) et indique que c'est une méthode qui fonctionne très bien commercialement, mais que cela crée une course aux raccordements et que la multiplicité des sous-traitants, qui sont plus ou moins bien formés, peut se révéler problématique à l'issue, notamment pour le délégataire qui est responsable car les raccordements se font sous sa responsabilité. ADTIM FTTH a prévu 3 campagnes d'audit en 2021.

Monsieur Pierre MOSSAZ demande si le service après vente incombe bien à l'opérateur. Il indique avoir la preuve que certains sous traitants n'hésitent pas à bâcler les raccordements pour revenir plusieurs fois chez le client et soupçonne que ces méthodes leur permettent de rentrer dans leurs frais.

Madame la Présidente le remercie pour cette information.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur David LENTHERIC afin qu'il apporte des précisions au sujet des raccordements en mode STOC.

Monsieur David LENTHERIC met en avant l'enjeu pour ADTIM FTTH de garder un réseau pérenne et de bonne qualité de service. Il explique qu'ADTIM FTTH a mis en place une évolution de la contractualisation avec les sous-traitants en mode STOC. Pour cela un nouveau modèle de contrat de sous-traitance a été proposé aux opérateurs (deux opérateurs ont signé à ce jour, les autres vont suivre). Ce contrat, beaucoup plus restrictif notamment sur le respect de certaines règles en terme de qualité et de sécurité, comporte des mesures coercitives en lien avec la responsabilité pénale d'ADTIM FTTH, qui peuvent mener jusqu'à l'exclusion d'un sous-traitant et des pénalités financières appliquées aux opérateurs. Des contrôles, à travers des audits, sont effectués. Si les réparations ne sont pas effectuées par les opérateurs, ADTIM FTTH s'en chargera et les refacturera. Monsieur LENTHERIC appuie sur le fait qu'ADTIM FTTH fait un travail de prévention au côté des opérateurs, que la majorité des raccordements sont bien faits heureusement et qu'ADTIM FTTH effectue un travail d'accompagnement et de formation des sous-traitants et souligne que pour obtenir l'objectif des 25 000 prises à fin 2021, il va falloir des sous-traitants et beaucoup et qu'il est donc primordial de les accompagner et les former.

Madame la Présidente remercie Monsieur LENTHERIC pour ces compléments d'information et rappelle que les élus membre de l'AVICCA, au niveau national, sont très en colère sur la qualité des interventions des opérateurs et souhaitent que le mode STOC soit abandonné, que des actions vont être menées et qu'elle les soutiendra en sa qualité de Vice-présidente de l'AVICCA.

En l'absence de nouvelles questions, Madame la Présidente lève la séance et remercie les membres du Comité syndical pour leur implication.

Le Secrétaire : Monsieur Stéphane DECONINCK

La Présidente : Madame Nathalie ZAMMIT-HELMER

L'attaché : Monsieur Sébastien DELARBRE